

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**Commune du MONT-SAINT-MICHEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2024**

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'Estouteville, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BONO Jacques	NOLLEAU Philippe	
GALTON Yan	RIDEL François	ROUX Nelly

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

GIRON Rémi	GUICHARD Hervé
------------	----------------

**Secrétaire de séance** : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M Galton Yan

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 5  
Quorum : 4

Convocation : 22/10/2024

Affichage : 30/10/2024

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

- ◆ **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- ◆ **Patrimoine communal :**
  - Truie qui file : Choix du scénario d'aménagement du bâtiment
  - Truie qui file : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement de la consultation pour la réalisation des travaux
  - Plan de réhabilitation des Bâtiments communaux : Choix de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- ◆ **Environnement :**
  - Aménagement des ilots compacteurs intra-muros : Appel à projet CITEOS
- ◆ **Intercommunalité :**
  - SDEAU 50 : Rapport 2023 du prix et de la qualité de l'eau
  - SDEM : Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés
- ◆ **Questions diverses**

**Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision au titre des délégations n'est intervenue

**44/2024 – Patrimoine : Choix du scénario d'aménagement du bâtiment de la Truie qui file**

*Le troisième scénario d'aménagement : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**46/2024 – Patrimoine : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement de la consultation pour la réalisation des travaux du bâtiment de la Truie qui file**

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**47/2024 - Patrimoine : Plan de réhabilitation des bâtiments communaux : Choix de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

*SEM ORCHESTR'AM formule 2 et 3 : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**48/2024 – Environnement : Aménagement des ilots compacteurs intra-muros : Appel à projet CITEOS**

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**49/2024 – SDEAU 50 : Rapport 2023 du prix et de la qualité de l'eau**

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**50/2024 – SDEM : Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés**

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*